



Une marque de
TotalEnergies
Proxi Sud Ouest

1/1

TotalEnergies Proxi Sud Ouest SAS : SAS au capital de 18 531 390 EUR |
RCS de AGEN B324 958 198 - APE 4671Z - N° TVA CEE FR65324958198 | Siège
Social 898 Route de la Teinture - 47200 - MONTPOUILLAN

LA POSTE

656034 3383 1089
123 1/ 1 3

SD : 866001395455165



ADRESSE DE LIVRAISON		LE TILLEUL DE PARAMELLE LIEU DIT PARAMELLE LUB 46210 ST CIRGUES		ADRESSE DE FACTURATION	
N° CLIENT 81486474		DATE 28/01/2026			
POUR NOUS CONTACTER					
Tél : 05 65 38 18 96 entreprises.lim@pso.totalenergies.com					

GAEC LE TILLEUL DE PARAMELLE
MR GALES JEROME
PARAMELLE
46210 ST CIRGUES

DÉSIGNATION	QUANTITÉ LIVRÉE	P.U TTC	P.U HT	P.U. NET HT	MONTANT HT
L00231 SPE ELAN HIGHTECH-37°C B25L	50,00 L			1,69/1L	84,50
L00497 MAT BROC DE 5L.1	1,00 U			0,00/1U	0,00
Vient le 3/3/26					
CONDITIONS DE PAIEMENT		BASE TAXABLE	%TVA	MONTANT TVA	MONTANT TOTAL
. CHEQUE 25j nets		84,50	20 %	16,90	€ HT 84,50 €
ÉCHÉANCE 22/02/2026					€ TVA 16,90 €
				NET À PAYER ▶	101,40 €



ATTENTION : Les parties reconnaissent que les conditions générales de vente figurant au verso sont applicables à la présente vente. Le vendeur se réserve le droit de fixer à l'acheteur un plafond d'encours et de subordonner la fourniture des produits à la présentation d'une garantie, compte tenu du délai de paiement éventuellement accordé. En cas de paiement par prélèvement SEPA, ce document vaut pré-notification. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité entraînera cumulativement :

- L'exigibilité immédiate de toute somme même non échue sans formalité préalable,
- L'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, sur toute somme non payée à son échéance. Si ce taux devenait contraire à la réglementation, le taux applicable serait celui résultant de la réglementation en vigueur.

Dans le cas de relations entre professionnels au sens des textes législatifs applicables, le non-paiement de somme à sa date d'exigibilité entraînera en outre une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros prévue par l'article D 441-5 du Code du Commerce créée par Décret n°2012- 1115 du 2 octobre 2012 - art. 1.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des produits vendus est subordonné au paiement intégral du prix, en principal et accessoires, quels que soient le mode et les conditions de règlement utilisés.

IMPORTANT : Fioul domestique et Gazole Non Routier : Produits à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdits à tout autres usages non spécialement autorisés (Arrêté ministériel du 29 mai 2015). ATTENTION, produits pétroliers détaxés aux usages réglementés (Arrêté ministériel du 8 juin 1993 modifié), interdits comme carburant ou combustible.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Coupon détachable à joindre à votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessous

TOTALENERGIES PROXI SUD OUEST
477 BOULEVARD ALFRED DANAY
BP 47
33028 BORDEAUX CEDEX

N° CLIENT
81486474

N° FL06031762

DATE
28/01/2026

NET À PAYER
101,40

Total à payer: 129,28 €

SIRET : 89304405700030 - RCS Cahors 893044057 -